

## LA GESTION DES SINISTRES EN GESTION LOCATIVE

Conforme à l'article 3 du décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier pour le renouvellement des cartes professionnelles

### DURÉE

1 journée en présentiel collectif de 7 heures, de 9 h 30 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30

### PUBLIC VISÉ

- Gestionnaires locatifs ou de copropriétés
- Aucun prérequis nécessaire

### OBJECTIFS

- **Traiter le sinistre efficacement grâce à une bonne compréhension des mécanismes/principes de l'assurance**
- Identifier le type de sinistre et les responsabilités
- Accompagner ses clients sur les modalités de déclaration de sinistre et principes d'indemnisation
- Expliquer à ses clients l'importance d'être bien assuré

### MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Ce stage se déroule sous forme de séquences successives comprenant :
  - o des exposés de l'animateur, des explications concrètes, de nombreux exemples à l'appui
  - o la projection de documents ou graphiques
  - o des questions-réponses avec les participants permettant de jauger le degré de compréhension et de valoriser les échanges
  - o la remise de documents pratiques devant constituer une documentation de base
- La formation sera animée par Monsieur Jean-Paul BOUDIGNON

### CONTENU DE LA FORMATION *(Les durées ci-dessous sont données à titre indicatif et sont susceptibles de varier)*

#### DÉBUT DE LA FORMATION : 9h30

##### Accueil (20 min)

- Présentation par le CEPSO
- Tour de table et évaluation des niveaux

##### Point sur la déontologie des professionnels de l'immobilier (1h)

- Remise du code de déontologie
- Rappel des fondamentaux
- Questions – Réponses

##### Quels risques? Quelles garanties?

- Généralités sur le contrat d'assurance (50 min)
  - o Définitions et règles de base
  - o La prestation indemnitaire, ses caractéristiques

##### Pause (15 min)

*Dernière mise à jour : 03/09/24*

- Les conventions interprofessionnelles (1h05)
  - Caractéristiques principales et fondements
  - Les conventions IRSI et CIDE COP ( Présentation comparative et analyse)

### Pause déjeuner (1h)

#### Les assurances de responsabilité (1h)

- La responsabilité de la copropriété
- La responsabilité du syndic
- La responsabilité du bailleur, du locataire et des tiers.

#### Le règlement du sinistre (1h)

- L'évaluation des pertes et dommages
  - Les formalités à accomplir après le sinistre et avant l'expertise
  - Les mesures conservatoires
  - Les modalités de déclaration de sinistre
- L'estimation des pertes
  - Les différentes procédures d'expertise
  - l'expert d'assuré
  - Le déroulement de l'expertise et ses conséquences

### Pause (15 min)

#### Le règlement de l'indemnité (30 min)

- Les dispositions relatives au règlement de l'indemnité
  - Les délais de paiement
- La remise en état des lieux
- La prescription biennale

#### Études de cas pratiques (30 min)

#### Conclusion de la formation (15 min)

- Remplissage du quiz de validation des connaissances et du questionnaire de satisfaction
- Tour de table et bilan de la formation

### FIN DE LA FORMATION : 17h30

## SUIVI ET ÉVALUATION

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, les stagiaires signent une feuille de présence.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise aux stagiaires, elle permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.

## COÛT DE FORMATION

- 360 € TTC (Sociétaire SOCAF) / participant (soit 300€ HT)
- 420 € TTC (Non sociétaire SOCAF) / participant (soit 350 € HT)
  
- Tarifs dégressifs sur les inscriptions en fonction du nombre de journées de formations prises.

*Dernière mise à jour : 6 mars 2023*

## ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Dans le cas où le stagiaire présenterait des difficultés d'accès à sa formation, pour raison de handicap, permanent ou provisoire, même léger, merci de nous en informer dès l'inscription. Nous pourrions alors étudier ce qu'il est possible de mettre en place pour adapter la formation à sa situation et/ou l'accueillir au mieux dans nos salles de formation qui sont toutes accessibles aux personnes à mobilité réduite.